Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 035-213503634-20260303-D_2026_18-DE

Pont-Péan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

35131 PONT-PÉAN
Tel. 02 99 52 41 70
mairie@pontpean.bzh

Date de la convocation :
17 février 2026

Affichage :
10 mars au 10 mai 2026
Nombre de conseillers :
En exercice : 27
Présents : 20
Quorum : 14
Votants : 21

L'an deux mil vingt-six, le 2 mars à 20h30, le conseil municipal de la commune de PONT-PÉAN, légalement convoqué le 17 février 2026 conformément aux articles L 2121-9 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur DEMOLDER Michel, Maire.

PRESENTS : Michel DEMOLDER, Stéphane MÉNARD, Agnès GUILLET, Mourad ZEROUKHI, Frédéric GOURDAIS, Sylvie BERNARD, Dominique JACQ, Bernadette DENIS, Anne JOUET, Romuald FRISSON, Laëtitia GAUTIER, Nadège LETORT, Antoine SIMONNEAU, Anthony BOSSARD, Alexandre MOREL, Maryse AUDRAN, Farida AMOURY, Pascal COULON, Dominique CANNESSON, Espérance HABONIMANA,

ABSENT EXCUSÉ : Calixte TIENDREBEOGO

ABSENTS : Evelyne OLLIVIER-LORPHELIN, Didier LE GOFF, Valérie FORNARI, Nicolas RATY, Stéphanie DAVID, Nicolas RATY, Yvon LE GOFF

PROCURATION DE VOTE ET MANDATAIRE :
Calixte TIENDREBEOGO a donné pouvoir à Stéphane MÉNARD

SECRETAIRE : Antoine SIMONNEAU

SECRETAIRE AUXILIAIRE : Hervé LEFRANC BOURASSEAU, Directeur Général des Services.

Les membres du Conseil municipal constatent que les dispositions législatives concernant la convocation et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

2026-018 : FINANCES. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2026

Rapporteurs : Madame Agnès Guillet adjointe en charge de la culture
Monsieur Frédéric Gourdais, adjoint en charge de la jeunesse et des sports

Les modalités d'attribution de subventions aux associations ont fait l'objet d'une étude et de définitions de critères d'attribution pour la subvention dite de fonctionnement qui sont basés sur des critères factuels (nombre d'adhérents, + 18 ans, - 18 ans, ou extérieurs) et répondent à une volonté de favoriser les associations qui :

- Accueillent les enfants de Pont-Péan,
- Contribuent à l'animation communale,
- Contribuent au rayonnement de la commune,
- Ont des charges salariales imposées.

Il est proposé d'allouer des subventions complémentaires en lien avec des projets identifiés de certaines associations pour 2025. Ces subventions feront l'objet de versement après réalisation du projet.

Vu l'avis de la commission « Finances – Ressources humaines » du 16 février 2026, il est proposé d'attribuer en 2026 les subventions présentées ci-après :

Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 035-213503634-20260303-D_2026_18-DE

ASSOCIATIONS	FONCTIONNEMENT	PROJET	AIDES	TOTAL 2026
SPORTIVES				
Badminton APB	647,00 €	- €		647,00 €
Basket BCPP	828,50 €	400,00 €		1 228,50 €
Football USPP	596,00 €	- €		596,00 €
Gym enfant (Amine)	1 115,00 €	- €		1 115,00 €
Gym volontaire	650,00 €	345,00 €		995,00 €
Karaté	327,50 €	- €		327,50 €
Randonnée pédestre	387,50 €	- €		387,50 €
Tai Chi Chuan/Equilibre	288,50 €	- €		288,50 €
Véloxygène	488,00 €	600,00 €		1 088,00 €
Viet Vo Dao	657,50 €	- €		657,50 €
Yoga				
Challenge Pétanque Passion	- €	- €		- €
Sous total	**5 985,50 €**	**1 345,00 €**	**- €**	**7 330,50 €**
CULTURELLES				
Arts maniaques	374,00 €	- €		374,00 €
Barbouilles	522,50 €	- €		522,50 €
Cercle folklorique	407,00 €	- €		407,00 €
Créativités	671,00 €	- €		671,00 €
Roi grenouille	276,50 €	- €		276,50 €
Sol mineur	410,00 €	- €		410,00 €
Couleurs du Portugal	- €	- €		- €
Les Mères Veilleuses		- €		- €
Sous total	**2 661,00 €**	**- €**	**- €**	**2 661,00 €**
SOCIO-CUTURELLES				
Détente et Loisirs	200,00 €	- €		200,00 €
CSF		- €		- €
JAPAR	200,00 €	250,00 €		450,00 €
SEL	230,00 €	- €		230,00 €
UNC/AFN	230,00 €	- €		230,00 €
Breizh-Kabylie		- €		- €
Sous total	**860,00 €**	**250,00 €**	**- €**	**1 110,00 €**
INTER-COMMUNALES				
AINSI DANSE		- €		- €
Judo		- €		- €
Galene	244,00 €	- €		244,00 €
Sous total	**244,00 €**	**- €**	**- €**	**244,00 €**
AUTRES ASSOCIATIONS PONT-PEAN				
Comité des fêtes			- €	- €
Comité de jumelage			- €	- €
APE			- €	- €
USEP			- €	- €
Sous total	**- €**	**- €**	**- €**	**- €**
TOTAL	9 750,50 €	1 595,00 €	- €	11 345,50 €
AUTRES SUBVENTIONS				
Collège de Fontenay -Amicale			150,00 €	150,00 €
Collège de Fontenay -Association sportive			200,00 €	200,00 €
Maison familiale rurale Goven/ST SYMPHORIEN			- €	- €
Sous total	0	0	350	350
TOTAL	9 750,50 €	1 595,00 €	350,00 €	11 695,50 €

Monsieur Romuald FRISSON, Madame Bernadette DENIS, Madame Maryse AUDRAN et Monsieur Alexandre MOREL quittent la salle et ne prennent pas part au vote.

Après en avoir délibéré, et l'unanimité (17 /17 voix), le Conseil Municipal :

APPROUVE l'attribution des subventions proposées ci-dessus aux associations au titre de l'année 2026.

PRECISE que tous les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2026 de la commune.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Pour copie conforme, en Mairie, le 3 mars 2026.

Le Maire,

Michel DEMOLDER

MAIRIE DE PONT PEAN
35 Ille-et-Vilaine